



RCS : TARASCON
Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00533
Numéro SIREN : 804 039 360
Nom ou dénomination : 2 L TP

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2017 sous le numéro de dépôt 2130

Société Civile Jean-Paul FAURE et Associés

Société de commissariat aux comptes

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N° 213 DU

13 JUL. 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A LA TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE

SARL 2 L TP

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 euros

Siège social : Route des Jardins

13630 EYRAGUES

804 039 360 RCS TARASCON

SARL 2 L TP
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Route des Jardins
13630 EYRAGUES
804 039 360 RCS TARASCON

Rapport du commissaire à la transformation de la société 2 L TP,
société responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce par de l'associé unique en date du 12 juin 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire à la transformation

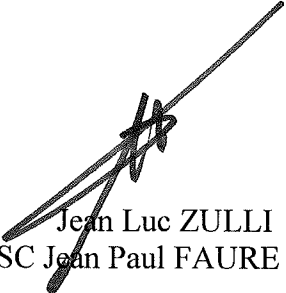
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Grenoble, le 19 juin 2017,


Jean Luc ZULLI
Pour la SC Jean Paul FAURE et Associes